Le laissez-passer au tarif Général est transférable

Vous pouvez donc le prêter à quelqu'un d'autre lorsque vous ne l'utilisez pas. Cependant, le laissez-passer Général ne peut pas être utilisé par plus d'une personne à la fois, sur un même déplacement. Les laissez-passer des autres catégories ne sont pas transférables.

Prenez note que les titres de transport ne sont pas remboursables.

Manipulation et utilisation d'OPUS

Votre OPUS est munie d'une puce électronique. Elle doit donc être manipulée et conservée avec soin, car une mauvaise utilisation (écrire dessus, la perforer, etc.) pourrait l'altérer ou la briser.
Afin d'éviter tout problème en cas de bris de votre OPUS, ayez toujours sur vous le montant nécessaire pour payer votre déplacement.

N.B. Il faut toujours sortir la carte à puce de votre sac ou portefeuille pour la présenter devant le lecteur afin d'éviter toute interférence avec une autre carte à puce (carte de crédit, carte Occasionnelle du RTC, etc.).

Comment vérifier le contenu d'OPUS?

- Dans l'autobus, devant le lecteur au moment de passer votre carte.
- Dans un Centre de services du RTC.
- Dans un point de vente autorisé du RTC.

Un problème avec OPUS?

Rendez-vous dans l'un de nos Centres de services.

Carte OPUS défectueuse

Vous acquittez votre passage à bord de l'autobus et vous conservez la ou les correspondances papier émises par le personnel chauffeur. Ces pièces sont obligatoires pour toute demande de remboursement.

Si la défectuosité de la carte est sous la responsabilité du RTC, vous obtiendrez une nouvelle carte OPUS gratuitement.

Carte OPUS perdue ou volée

- **Carte OPUS avec photo** : elle est automatiquement enregistrée dans notre système. Il sera donc possible de connaître le solde de votre carte perdue ou volée. Ainsi, vous pourrez acheter une nouvelle carte OPUS sur laquelle le solde de votre carte perdue ou volée sera transféré.
- **Carte OPUS sans photo** : si elle a été enregistrée, vous pourrez récupérer les titres non utilisés en cas de perte ou de vol. Si votre carte n'a pas été enregistrée, vous devrez acheter une nouvelle carte ainsi que le titre de transport de votre choix.

Droit de correspondre

Lors de l'utilisation d'un billet encodé sur OPUS ou Occasionnelle, un droit de correspondre d'une durée de 120 minutes est automatiquement accordé. Ce droit de correspondre permet de monter gratuitement à bord de tout autobus circulant sur un parcours autre que celui sur lequel il a été émis et autre que ceux utilisés durant la période de validité du droit de correspondre.

L'information complète sur les modes de paiement du RTC et sur l'utilisation de la carte OPUS est disponible en ligne au **rtcquebec.ca**/Tarifs.

Liste des Centres de services

Centres d'information

- **884, rue Saint-Joachim, Québec**
  Du lundi au mercredi : de 10 h à 18 h
  Jeudi et vendredi : de 10 h à 21 h
  Samedi, dimanche et jours fériés : de 12 h à 17 h

- **720, rue des Rocailles, Québec**
  Du lundi au vendredi : de 8 h à 18 h
  Fermé le samedi, le dimanche et les jours fériés

Centres de services

- **Pharmacie Brunet, Laurier Québec**
  2700, boul. Laurier, Québec
- **Pharmacie Uniprix**
  369, rue de la Couronne, Québec
- **Pharmacie Uniprix,**
  Les Galeries de la Canardière
  2485, boul. Sainte-Anne, Québec

- **Service de transport adapté de la Capitale (STAC)**
  (Pour les usagers du STAC seulement)
  2750, boul. Wilfrid-Hamel, Québec

Tous ces centres sont accessibles.

Pour vérifier les heures d'ouverture des Centres de services et su STAC, visitez le **rtcquebec.ca** ou appelez le 418 627-2511.

SMS : 72511
rtcquebec.ca
418 627-2511

Commercialisation 01-13
50%

Carte OPUS mode d'emploi

RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE

Des solutions qui nous transportent

La carte OPUS sans photo

Catégorie Général

Tous les points de vente de titres de transport émettent des cartes OPUS sans photo.
Lors de l'achat d'une OPUS sans photo, vous devez également acheter un titre de transport.
Des frais de 6,00 $ sont exigés pour l'émission de la carte.

Une carte enregistrée est une carte protégée... Avec le solde conservé!

- Vous avez perdu votre OPUS et vous voulez récupérer les titres sur votre carte? **Votre OPUS sans photo doit avoir été enregistrée.**
- Faites-vite! Ce simple geste pourrait vous éviter d'acheter un nouveau titre de transport, en cas de perte ou de vol de votre OPUS.

Comment procéder?

Remplissez et retournez le formulaire disponible au **rtcquebec.ca.**
L'adresse de retour est indiquée dans le formulaire.

Après 4 ans, votre OPUS sans photo expire!

Pour vérifier sa date d'expiration et savoir comment l'échanger **sans frais**, consultez **CarteOpus.info.**

La carte OPUS avec photo

Catégorie Aîné

Vous pouvez obtenir la carte OPUS avec photo dans un Centre de services du RTC.

Avant de vous déplacer, assurez-vous d'avoir en main les documents suivants :

- Pièce d'identité avec photo qui permet d'établir votre date de naissance
- 15,00 $ (6 $ pour la production de la carte et 9 $ pour l'émission du privilège)

Catégorie 18 ans et moins

Qui doit acquérir une OPUS avec photo?

- Élève en 1re année au secondaire*
- Élève en 3e année au secondaire*
- Étudiant en 1re année au cégep
- Étudiant en 1re année à l'université
- Étudiant d'un centre d'éducation pour adultes ou du secteur professionnel*
- Élève qui change d'établissement scolaire

Si vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte OPUS à votre établissement scolaire, vous devez vous rendre dans un Centre de services du RTC pour la faire produire avec les documents suivants :

- Pièce d'identité qui permet d'établir votre date de naissance
- 15,00 $ (6 $ pour la production de la carte et 9 $ pour l'émission du privilège)

Le privilège 18 ans et moins est valide jusqu'à l'expiration de votre carte ou jusqu'à ce que vous ayez atteint l'âge de 19 ans.

*Avant de vous présenter dans un Centre de services avec les documents ci-dessous, informez-vous auprès de votre établissement scolaire pour connaître la procédure à suivre et les documents requis, s'il y a lieu.

Catégorie Étudiant plus

Le statut Étudiant plus permet de profiter du tarif réduit sur le laissez-passer mensuel et le laissez-passer 7 jours lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Avoir 19 ans et plus
- Être étudiant à temps plein des niveaux scolaires suivants :
  - Cégep
  - Université
  - Centre d'éducation pour adultes ou du secteur professionnel

Consultez le **rtcquebec.ca** ou contactez le Service à la clientèle du RTC afin de connaître les preuves de fréquentation exigées.

Étudiant de 19 ans et plus
N'oubliez pas! Pour avoir droit au tarif réduit, vous devez confirmer votre statut Étudiant plus **chaque année** avant le 30 septembre!

Établissements hors du territoire desservi par le RTC

Catégorie Étudiant de 19 ans et plus et Diplômé

L'étudiant doit faire parvenir par télécopieur au **418-641-6717** ou par courriel à **centredinformationdurtc@rtcquebec.ca** les documents suivants afin que le RTC analyse et approuve la demande.

- Pièce d'identité (photocopie) qui permet d'établir votre date de naissance.
- Renseignements nominatifs : le prénom, le nom, le numéro de téléphone de jour et la date de naissance.

Étudiant hors territoire du RTC (document supplémentaire exigé)

- Preuve de fréquentation scolaire à temps plein (confirmation d'inscription, réponse à une demande d'admission, etc.) incluant le nom de l'école, de l'institution ou du programme d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec.

Diplômé (documents supplémentaires exigés)

- Diplôme délivré par une institution scolaire reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou toute autre institution reconnue par résolution du conseil d'administration du RTC (École de cirque de Québec).
- Confirmation écrite de l'employeur, incluant un numéro de téléphone, attestant un emploi régulier d'un minimum de 25 heures par semaine.

N.B. Vous avez jusqu'à douze mois après la date d'émission de votre diplôme pour faire votre demande.

Un responsable du RTC communiquera avec l'étudiant ou le responsable de l'institution pour lui faire part de l'acceptation ou du refus de sa demande (délai de 48 heures, excluant la fin de semaine et les jours fériés).

Pour les 6 à 11 ans

- Pièce d'identité permettant d'établir votre date de naissance
- 6,00 $ pour la production et l'émission de la carte photo

N.B. Pour en savoir plus sur la catégorie Privilège Métropolitain, communiquez avec la Société de transport de Lévis au 418 837-2401 ou **stlevis.ca**

Pour utiliser l'autobus

Assurez-vous qu'un titre de transport valide est bien encodé sur votre carte OPUS. Pour ce faire, présentez-vous dans un point de vente autorisé du RTC avec votre carte OPUS en main.

Laissez-passer et billets sur OPUS

Le laissez-passer mensuel est valide du premier au dernier jour du mois.

Vous pouvez faire encoder un laissez-passer mensuel sur votre OPUS avant le premier jour du mois. Dès le 20e jour du mois, les laissez-passer mensuels sont offerts dans les points de vente du RTC. Des titres de transport différents peuvent cohabiter sur OPUS.

Priorité de validation des titres sur OPUS

De tous les titres encodés sur OPUS, c'est le laissez-passer mensuel valide qui est toujours débité en priorité sur le lecteur dans l'autobus. Cela laisse les autres titres sur OPUS disponibles pour une utilisation ultérieure.

N.B. Si vous possédez un laissez-passer et des billets sur votre OPUS, il n'est pas possible d'utiliser vos billets pour une autre personne.